Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 2.28 — TELEPHONE

Parti Socialiste

SECTION ROUBAISIENNE

COMITE EXECUTIF

Le Comité exécutif de la section Roubaisienne se réunira d'urgence, ce soir, vendredi, à 8 heures, au local « La Paix ».

Ordre du jour : L'élection au Conseil d'arrondissement du 12 avril.

Nota. — Les délégués du Comité exécutif de la section wattrelosienne sont invités à assister à cette réunion.

REUNION EXTRAORDINAIRE DES GROUPES SOCIALISTES

Les secrétaires des groupes des sections roubaisienne et wattrelosienne sont invités à réunir d'urgence leurs groupes respectifs, pour faire procéder au choix des candidats pour le prochain congrès qui choisira le candidat pour le scrutin au Conseil d'arrondissement du canton Est, qui aura lieu le 12 avril.

GROUPE « L'EMANCIPATION DU FONTENOY ». — Aujourd'hui vendredi 27 mars aura lieu la réunion du groupe l'Emancipation du Fontenoy, chez le citoyen Henri Debischop, estaminet de la Raquette, rue Archimède, 30.

REUNION AU NOUVEAU ROUBAIX. — Aujourd'hui vendredi, à sept heures et demie, estaminet Boulanger, 83, boulevard de Fourmies, réunion privée au cours de laquelle le citoyen Lebas, secrétaire général de la Fédération du Nord prendra la parole.

La représentation proportionnelle

Hélas ! l'un des délégués de la « Fédération républicaine anti-collectiviste », m'assène quelques arguments publics pour essayer de me convaincre que les faux-fuyants pris par son parti de repousser la représentation proportionnelle sont légitimes et il ne s'aperçoit pas que la lettre qu'il a écrite au « Journal de Roubaix » vient corroborer la thèse que les délégués du parti socialiste ont soutenue dans la réunion privée du 16 mars.

Que disions-nous, en effet, si ce n'est que les élections prochaines ne donneront pas des résultats définitifs au 1er tour, à part deux ou trois sections, et que, part conséquent, l'application de la proportionnelle était réalisable pour le 2e tour.

Or, ce délégué nous demande de tabler sur les élections municipales de 1904 et il nous dit qu'à cette date : 3 sections furent en ballottage.

Soit, et admettons qu'il en soit de même en 1908, eh bien, c'était le moyen de faire jouer la R. P. et de donner aux partis une représentation proportionnée à leurs forces effectives sans qu'il fût besoin de recourir au 3e tour, qu'en séance nous estimions problématique et que les délégués nous ont servi et reservi à défaut d'autres arguments.

Et nous ne demandions pas autre chose que d'être représentés selon nos forces, ce faisant, on ne peut nous reprocher d'écraser les minorités et encore moins étant minorité devant le corps électoral de vouloir être majorité au conseil municipal.

Ces messieurs n'avaient pas d'autre rôle à remplir que de refuter le projet Selliez et ils ne pouvaient prévoir les modifications apportées en séance. Ah ! bah.

Mais pourquoi diantre, étions-nous réunis si ce n'est pour amender, améliorer le projet afin de donner toutes satisfactions aux partis représentés. Le projet Selliez n'était pas intangible. La meilleure preuve fut formée par le citoyen Selliez qui retira l'article 6 du projet et qui attendait d'autres propositions que la démolition systématique d'un système qui, transformé dans certaines parties, pouvait donner des garanties certaines de loyauté et d'équité.

Mais rien autre chose que la destruction, que l'opposition n'est venue des délégués de la Fédération républicaine anticollectiviste.

Me mettant personnellement en cause, ce délégué dit que : pris individuellement, nous sommes moins affirmatifs dans la certitude qu'il n'y aura que deux tours de scrutin.

Je ne sais s'il a lu le projet Selliez, mais le 3e tour est prévu à l'article 7 et aucun délégué ne l'a nié tout en le croyant improbable. Au surplus, ce délégué lui-même n'y croit pas puisqu'en 1904 il y a eu ballottage dans trois sections !! et que le même fait se reproduira en 1908.

Quant à dire que je n'aperçois pas que le 3e tour de scrutin n'est pas prévu par la loi, je m'en doute, étant un peu myope, légalement parlant, mais la majorité du Conseil municipal doit l'être également puisqu'elle invitait ses amis politiques « à devancer la loi ». Nous ne faisions pas autre chose qu'elle-même ; nous n'apercevions pas que la R. P. n'est pas prévue par la loi française et qu'alors !...

Le 3e tour était l'application loyale de la convention signée entre les partis si le projet Selliez ou le projet ! de la F. R. A. C. eut été admis et la proportionnelle avant la loi.

Bon ! voilà que j'écris si, laissons la paternité des si au parti qui essaye de donner le change à l'opinion et qui ne voulant pas de la proportionnelle, repousse de la plume et du bec, ce qu'elle considère comme un funeste présent pour son hégémonie, comme pour son homogénéité.

La fédération républicaine anticollectiviste n'a de raisons d'être que par la lutte contre le socialisme ; elle est formée d'éléments disparates qui, au jour de l'application de la proportionnelle, se détacheront les uns des autres, reprenant chacun leur autonomie, portant un coup fatal à l'œuvre des grands manitous de l'ex-Union Sociale et Patriotique ayant fait nouvelle peau mais restant composée des partisans de Dieu et du Roi.

Appliquer la R. P. c'était reconnaître que leur Fédération soi-disant républicaine se composait en majeure partie de Romains et de Royalistes et, que les républicains — s'il y en avait — étaient complètement submergés par le flot rétrograde et conservateur des partis d'hier.

Faire fonctionner la R. P. c'était être absolument certain que le parti socialiste reprenait en mai prochain la mairie que nos bons réactionnaires tiennent à conserver et pour laquelle ils ont découpé la ville en cinq tranches inégales dont ils n'arrivent point, malgré toutes leurs manœuvres, à contenir l'élan démocratique.

Quelles que soient leurs espérances, ils seront forcés par les électeurs écœurés de leur attitude à donner aux autres partis peut-être plus que la représentation proportionnelle.

Alors ! peut-être feront-ils leur mea culpa en compagnie de la très républicaine Union Catholique. Mais il sera trop tard !

Alp. DEBAISIEUX.

P.-S. — Deux mots encore, le délégué dit que nous ne parlons ni de Mons-en-Barœul ni de Croix, nous nous en rapportons à la décision du Comité fédéral de notre parti qui, dans la réunion de février, invitait les sections du Parti Socialiste à appliquer la R. P. à condition que tous les partis l'acceptent.

Ne pourrai-je demander au délégué, ce qu'il pense de l'attitude des autres sections communales de son parti concernant la R.P. et quelle est son opinion sur le projet de M. Duthoit, un de ses amis ? ?

A. D...

L'INSCRIPTION DES FAILLIS

On a pu lire la note publiée hier, note concernant l'inscription des faillis sur les listes électorales.

Tous ceux dont la déclaration de faillite remonte à plus de trois ans et qui n'ont pas, bien entendu, été condamnés pour banqueroute simple ou frauduleuse, ont le droit *jusqu'au mardi 31 mars, c'est-à-dire pendant* cinq jours encore, de réclamer leur inscription.

Comme on le voit, le temps presse, que tous ceux qui ont droit d'être réinscrits se hâtent d'aller à la mairie pour profiter du droit de vote qui vient de leur être rendu.

LE MAUVAIS PLACIER

Nous avons dit, hier, que Georges Meunier, *employé à la Compagnie Singer*, avait mis dans sa poche 14 fr. 50 touchés chez 26 clients, notamment à Wasquehal et Marcq-en-Barœul.

C'est 95 fr. 50 qu'il a soustrait à la maison où il était employé.

COOPERATIVE OUVRIERE « LA PAIX »

Il est rappelé aux camarades dévoués qu'une grande sortie avec chansons sera faite dimanche, jour de la Mi-Carême, au bénéfice de la propagande.

La dernière répétition générale pour les *chanteurs, musiciens, tambours et clairons* aura lieu aujourd'hui vendredi, à 8 heures.

Les bérets et écharpes seront remis gratuitement aux participants, à la suite de *cette réunion*.

Les chansons au bénéfice de la propagande seront livrées aux vendeurs à trois francs le cent.

Les inscriptions sont reçues à « La Paix ».

LE CHOCOLAT est 50 % plus nutritif que le cacao en poudre.

En effet, le cacao solubilisé, traité par des **procédés chimiques**, et privé de la plus grande partie de son beurre, a perdu, de ce fait, la qualité nutritive du chocolat. Le Chocolat pur cacao et sucre est donc toujours l'aliment préféré, puisqu'il est plus économique, plus agréable et **50 % plus nutritif** que le cacao en poudre.

LES FETES DU TRICHON

Les Fêtes que le quartier du Trichon organise pour les 30, 31 mai et 1er juin 1905, paraissent devoir prendre une importance que le Comité organisateur n'aurait pas osé espérer au début. Une véritable émulation s'est emparée des habitants du quartier, et chacun veut apporter son obole ou son concours au Comité. De plus, plusieurs sociétés et non des moindres, ont déjà envoyé leur adhésion; nous pourrions, sans être indiscret citer « Les Anciens soldats musiciens Français », ces artistes tant aimés du public roubaisien, et la Fanfare « Les Amis Réunis » de Tourcoing, qui a fait l'objet de l'admiration générale, lors du dernier grand festival de Roubaix. Des pourparlers sont engagés avec d'autres phalanges musicales ou chorales, et nous avons que plusieurs sociétés de gymnastique ont promis d'assister au défilé et à la fête sportive. D'autre part, en présence des nombreux encouragements qu'il a reçus, le Comité a décidé d'organiser plusieurs chars; outre celui de la Reine du Marché aux Poissons, il est question du Char de la Pêche et de celui de la Reine des Mers, allégorie dont la conception est dûe à un ingénieur membre du Comité, M. Edouard Catteau.

Au cours de la dernière réunion du Comité, le secrétaire général a eu le plaisir d'annoncer que Mlle Marie Bombeeck a été choisie parmi les marchandes du Minck, comme reine du Marché aux Poissons, pour les Fêtes des 30, 31 mai et 1er juin 1908.

IL VOULAIT BOIRE A L'ŒIL

Il y en a, comme cela, de par le monde, un certain stock de gens qui ne savent pas s'arrêter de boire même lorsqu'ils n'ont plus *un sou dans leur poche*.

Henri Lefebvre, âgé de 28 ans, peigneur, demeurant rue de Condé, estaminet du Chien Noir, est de ceux-là.

Sous prétexte que Mlle Elisa Bonte, fille du patron d'un estaminet de la rue de la Balance, ne voulait plus lui donner à boire parce qu'il était ivre et qu'il voulait prendre à crédit, il a brisé plusieurs carreaux de la vitrine de l'estaminet.

Coût : Deux procès-verbaux.

ILS PROMETTENT

On a dressé procès-verbal à trois enfants : Emile Duponchel, 14 ans, bâcleur, boulevard d'Halluin, 19 ; Victor Pattyn, 15 ans, bâcleur, 60, rue de France, et Gaston Bourgois, 15 ans, rue du Point Central, à Tourcoing, pour vol d'outil.

Ces trois jeunes drôles passant sur le boulevard d'Halluin, entrèrent dans une maison en construction et empoignèrent un certain nombre d'outils qui appartenaient à Jean-Baptiste Burbure, maçon, demeurant rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, 2.

Celui-ci s'étant aperçu du vol à la reprise du travail, s'en fut faire part de la disparition de ses outils au commissariat de police du 1er arrondissement.

Les gosses arrêtés avouèrent le vol commis par eux et désignèrent la personne à laquelle ils avaient vendu les outils enlevés du chantier.

Leur complice, Edouard Bossuyt, âgé de 32 ans, demeurant 57, rue du Chemin de fer, s'est vu dressé, à son tour, un procès-verbal pour recel.

EN JOUANT

On a conduit, hier, à l'hospice de la Fraternité, un pauvre gosse âgé de 6 ans, François Verreces, demeurant rue de Tourcoing, cour Maton, 4

L'enfant jouait devant sa maison lorsqu'il fit un faux pas et tomba si malheureusement qu'il se fractura la cuisse gauche.

C'est, croyons-nous, le premier enfant transporté à l'hôpital de la Fraternité, depuis l'installation du service : pour blessure bien entendu.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier, vers 1 heure de l'après-midi, un commencement d'incendie a éclaté dans l'atelier de Mme Vve Fernand Bisson, tourneur sur bois, demeurant 21, rue de l'Alouette. Des voisins, accourus aussitôt, se sont rendus maîtres du feu en un clin d'œil.

Les pompiers appelés, n'ont pas eu à intervenir.

L'atelier, dont il est question, n'est pas *front à rue mais dans une cour*. Il est situé au 1er étage.

LES VOYAGEURS POUR LILLE

En vertu d'un mandat d'amener de M. le juge d'instruction Codron, du tribunal de Lille, les agents Devogle et Rancel ont arrêté, hier matin, boulevard de Belfort, le nommé Georges Robert, âgé de 15 ans, inculpé de fraude.

Il a été conduit à Lille.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

PAR LA CHUTE D'UNE PORTE. — Chez M. Auguste Penrel, entrepreneur, 39, rue de Cuvy, M. Achille Delaplace, 21 ans, manœuvre, rue de Belfort, 27, a eu l'épaule droite contusionnée.

Quinze jours de repos.

PAR UN COUP DE DECLANCHE. — Au peignage Allard-Rousseau et Cie, Grande-Rue, M. Adolphe Huys, 38 ans, finisseur, rue de l'Union, 108, à Wattrelos, a été blessé au testicule gauche.

Vingt jours de repos.

AU COURS D'UNE CHUTE. — Chez M. Caye, fabricant, 23, rue de la Fosse-aux-Chênes, M. Henri Mullebrouck, 36 ans, tisserand, 26, rue Saint-Martin, à Halluin, s'est blessé à la jambe gauche.

Quinze jours de repos.

PAR LA CHUTE D'UN CHASSIS. — Chez M. Léon Olivier, fondeur, rue de Constantine, M. H. Carpentier, 36 ans, manœuvre, rue Racine, 8, a été blessé à la jambe droite.

Quinze jours de repos.

EN DECHARGEANT UN CAMION. — Chez MM. Destrebecq frères, marbriers, 17, rue de la Fosse-aux-Chênes, M. Eugène Dobbelaere, 15 ans, tailleur de pierres, rue Mirabeau, à Roubaix, s'est blessé à l'index droit.

Vingt jours de repos.

EN TOMBANT. — Chez MM. Motte et Delescluse frères, teinturiers-apprêteurs, boulevard de Belfort, 76, M. Rémy Lampe, 25 ans, apprêteur, à Coyghem (Belgique), s'est contusionné l'épaule droite.

Quinze jours de repos.

PAR LA CHUTE D'UNE PIERRE. — Chez M. Victor Bayart, entrepreneur, rue Masséna, M. Charles Marmet, 55 ans, tailleur de pierres, rue de la Vignette, cour Courbon, à Lille, a été contusionné au pied gauche.

Trois semaines de repos.

EN GLISSANT. — Chez MM. Motte frères et Porisse, filateurs, 21, rue des Longues-Haies, M. Arthur Watteau, 45 ans, rattacheur, rue D... flot, cour Deschamps, 2, s'est contusionné à l'épaule droite.

Quinze jours de repos.

EN RETIRANT DE LA BOURRE. — Chez MM. Motte et Marquette, teinturiers-apprêteurs, rue du Moulin, M. Désiré Werbrouck, 45 ans, contremaître rue de la Potennerie, 68, s'est blessé à l'index droit.

Quinze jours de repos.

PAR LA CHUTE D'UN POIDS DE PRESSION. — Chez MM. Mille et fils, filateurs, rue d'Alger, Mlle Marie Gondez, 30 ans, soigneuse, rue d'Arzin, cour Gérard, 14, a été blessée au pied gauche.

Quinze jours de repos.

EN DESCENDANT D'UNE ECHELLE. — Chez M. Léon Olivier, constructeur, rue de Constantine, M. Oscar Rombaut, 31 ans, ajusteur, rue Archimède, cour Deleu, 4, s'est fait une entorse du pied droit.

Quinze jours de repos.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace. VICTOR VAISSIER

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

UNE FETE GYMNASTIQUE ET ARTISTIQUE. — Nous apprenons avec plaisir la prochaine visite du « Groupe Gymnastique et Artistique du Vooruit de Gand ».

Sous le patronage du « Club flamand de propagande de Roubaix », il vient donner une grande fête gymnastique et artistique au local « La Paix », le 12 avril.

Cette société très connue en Belgique et ailleurs a obtenu partout les premiers prix.

Nous pouvons assurer la population Roubaisienne de n'avoir jamais vu une pareille fête à Roubaix, comme celle que le groupe donnera prochainement à « La Paix ».

Entrée : 30 centimes.

Pour permettre à la population étrangère à la ville de participer à cette grande fête, on commencera à 4 heures et demie du soir, pour finir à 8 heures et demie.

Après la fête, *conférence* par le citoyen Jan Samyn, le si renommé héros de revolver de Gand.

On peut se procurer des cartes au concierge de « La Paix », aux membres du « Groupe flamand de propagande pour le journal *Vooruit* », et aux vendeurs du *Vooruit*.

Nous reviendrons sur cette fête socialiste.

ECOLE DE LA RUE DES ARTS. — L'*Association amicale des anciens élèves de l'école de la* rue des Arts organise un grand tir à la carabine à douze mètres et au fusil Gras-Jouvet à vingt mètres pendant les mois d'avril, mai, juin *et juillet. Cinquante prix en espèces et objets* d'art (dont un superbe fusil Gras offert par M. le ministre de la guerre) seront décernés aux vainqueurs.

Ce tir est absolument gratuit ; il suffit d'être membre de l'Association pour pouvoir y prendre part.

Il aura lieu tous les dimanches au stand de *l'école à partir du 29 courant*, de neuf heures du matin à une heure de l'après-midi. Les tireurs auront droit à chaque séance à un carton et quatre balles.

Un membre de la commission se tiendra le dimanche 29 mars, de neuf heures à midi, dans une salle de l'école, à la disposition des anciens élèves de l'école de la rue des Arts non adhérents *à l'Association et qui désireraient se faire* inscrire.

MOUVEMENT SOCIAL

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS METALLURGISTES ET MECANICIENS DE ROUBAIX ET ENVIRONS (siège : « Au Plat d'Or », 9, Grande-Place, Roubaix). — La Commission adresse un pressant appel à tous les camarades pour assister nombreux à la sortie carnavalesque qu'elle organise pour la Mi-Carême ; la tenue est celle de travail, toute en bleue, des masques et casquettes sont à la disposition des amateurs au siège du syndicat, au prix de 0 fr. 65 pour le masque et la casquette. Une forte remise est accordée aux vendeurs de chansons.

Nul doute, devant le succès obtenu l'année dernière, que cette sortie sera bonne pour la propagande, aussi nous comptons que les nombreux camarades déjà inscrits se feront un devoir de faire inscrire d'autres camarades. La seconde répétition et dernière aura lieu vendredi soir, à sept heures et demie précises, au siège du syndicat. Les amateurs non syndiqués désireux de vendre des chansons peuvent assister à cette répétition et donner leurs noms et adresse au secrétaire ou au siège du Syndicat.

Louis FIERS.

FEDERATION DU BATIMENT. — La Fédération du bâtiment organise pour aujourd'hui une grande réunion privée qui aura lieu au Maréchal de Coyghem, Grande-Rue. Cette réunion, à laquelle tous les peintres sont invités à assister aura lieu à 7 heures et demie précises du soir.

Ordre du jour : Revendications du 1er avril.

SYNDICAT DES MECANICIENS. — Aujourd'hui vendredi 27 mars, à 7 heures et demie, estaminet du Plat d'Or, 9, Grande-Place, répétition générale des musiciens et des vendeurs de chansons pour la Mi-Carême.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CABARETIERS ET DEBITANTS. — La commission du Syndicat se réunira aujourd'hui vendredi, à 3 heures du soir, au Café Français, Grande-Rue. Présence absolument indispensable.

Théâtre, Fêtes et Concerts

HIPPODROME. — On nous annonce pour le dimanche 5 avril, en matinée, un spectacle classique organisé par M. Chataigné, l'impresario bien connu.

Depuis 6 ans, M. Chataigné fait chaque année une tournée classique. Ses précédents spectacles : *Le Cid et Les Précieuses Ridicules, Polyeucte et Le Malade imaginaire, Ruy Blas, Cinna et Les Fourberies de Scapin*, ont laissé partout la meilleure impression. On n'a pas oublié ici les efforts de ce directeur si véritablement artiste et la rare homogénéité de sa vaillante troupe.

Cette année, à la demande d'un grand nombre de ses habitués, M. Chataigné donnera une nouvelle représentation de *Le Cid*, la célèbre tragédie du grand Corneille. Le sujet en est trop connu pour qu'il semble nécessaire de le rappeler au souvenir de tous. Ce que les admirateurs de la beauté classique n'ont pas oublié, c'est la grandeur et l'élévation de la pensée, l'intérêt de l'action, et surtout la haute leçon morale qui se dégage de ce chef-d'œuvre de notre littérature dramatique.

Le Médecin malgré lui, la joyeuse comédie de Molière, terminera gaîment cette belle soirée.

L'interprétation de ces deux chefs-d'œuvre sera de tout à fait premier ordre et conforme aux excellentes traditions de la Comédie-Française et de l'Odéon.

Ainsi que les années précédentes, la troupe sera composée presque uniquement d'anciens pensionnaires du Théâtre de l'Odéon, C'est dire assez quels artistes éprouvés nous aurons le plaisir d'applaudir.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 26 mars 1908

Naissances. — René Lepontère, rue Turgot, 47. — Julie Devernay, rue de Blanchemaille. — René Vancaeneghem, rue de Soubise, cour St-Jean, 34. — Madeleine Claverie, rue de Gênes, 30. — Albert Cassette, rue de Rocroy, 10. — Laure Bonte, rue de Leuze, maisons Vandevelde, 3. — Octavie Delescluse, rue d'Ath, 13. — Madeleine Caveye, rue de Flandre, 148. — Raymonde Lecomte, rue des Fossés, impasse Ingouville, 41. — Raymonde Lefebvre, rue des Longues-Haies, 209.

Décès. — Amandine Bocquet, 80 ans, sans profession, rue de Beaumont, 105. — Maria Demaecker, 38 ans, ménagère, rue de Wasquehal, impasse de la Fonderie, 3. — Julien Delneufcourt, 4 jours, rue de la Barbe d'Or, 43. — Lucienne *Poissonnié, 6 mois, rue Paul Bert, cour Tonneau.* — Orélia Delattre, 63 ans ménagère, rue de Beaurewaert, 92. — Camille Monsty, 38 ans, piqurière, rue de la Tuilerie, cour Lecomte, 2. — Anna Soyer, 1 mois, rue Blanchemaille. — Frédéric Feuillette, 59 ans, tisserand, avenue Julien Lagache. — Aimé Léon, 4 ans, rue Lannes, 28.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

LES LISTES ELECTORALES

M. Auriole, juge de paix du canton Nord et Nord-Est, a rendu, hier matin, son jugement dans l'affaire des listes électorales.

On sait que M. Arthur Verbecque demandait l'admission à Roncq de 28 Tourquennois qui avaient sollicité leur inscription sur les listes électorales de cette localité.

M. Auriole a décidé de maintenir sur les listes de Tourcoing nos 28 concitoyens.

ARRESTATION

Les agents de la sûreté ont arrêté, en vertu d'un mandat d'arrêt, délivré par M. Houeix, juge d'instruction à Lille, le sieur Victor Desplechin, 30 ans, rattacheur, rue de Reckem, inculpé d'exportation de chiens de forte race, dressés à la fraude.

LA BICYCLETTE DE M. DULAT

La personne qui avait acheté la bicyclette dérobée, il y a quelques jours, au préjudice de M. Dulat, s'est fait connaître jeudi à M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement. C'est un habitant de la rue d'Amiens, M. Daniel Vanoverscheide, qui acquit le vélo pour le prix de 36 francs. Ce n'est pas cher, mais l'opération étant légale, M. Vanoverschelde ne sera pas inquiété. On se souvient que le voleur, un sieur Dethor, a été arrêté et conduit à Lille.

LA FRAUDE

Le service de la Sûreté a procédé jeudi à l'arrestation de Victor Desplechin, 30 ans, rattacheur, né à Mouvaux, en vertu d'un mandat d'arrêt lancé par M. Houeix, juge d'instruction à Lille, à la suite d'importation frauduleuse.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 26 mars 1908

Naissances. — Dubar Solange, rue du Dahomey, 120. — Vanpoucke Désiré, rue de Menin, 198. — Villaeys Albert, rue du Caire, 105. — *Dewaele Paul*, rue Saint-Joseph. — Delbecq Julie, rue Nationale, 122. — Huygevelde Aline, rue Desurmont, 93.

Décès. — Desrumaux Juste, 53 ans, rue du Beau-Laurier, 19. — Vanwynsberghe Léonard, 84 ans, rue de Lille, 121.

Autour de Roubaix-Tourcoing

FLERS-BOURG

POUR LA SINCERITE DU VOTE. — Le citoyen Philibert Thel, secrétaire de la section du Parti Socialiste de Flers-Bourg, a envoyé la lettre suivante aux présidents des groupes radicaux et progressistes :

« Monsieur,

Dans de nombreuses communes, notamment à Roubaix et à Tourcoing, les partis politiques se sont mis d'accord pour faire imprimer des bulletins identiques.

Nous venons vous proposer de suivre leur exemple et vous demander d'employer, pour les élections du mois de mai prochain, des bulletins de vote, pour tous les candidats en présence, imprimés sur un papier uniforme. Ce papier serait choisi d'un commun accord, et les bulletins commandés chez un imprimeur unique.

Notre demande ayant pour but d'assurer la sincérité et la liberté du vote, nous espérons, Monsieur, que vous l'accepterez et, en attendant réponse, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Pour la section du Parti Socialiste de Flers-Bourg :

Le secrétaire, Philibert THEL,
Rue Jules-Ferry, à Flers-Bourg.

WATTRELOS

DEUX CONTRAVENTIONS. — Contravention a été dressée à Marie Duretz, marchande de chiffons, demeurant à Roubaix, rue de la Balance, dont le chien n'avait ni muselière *ni* collier.

Une deuxième contravention lui a été dressée pour avoir acheté des objets mobiliers sans les avoir inscrits sur le registre ad hoc.

LA FRAUDE. — Dominique Prugent et Louis Feuillet, sous-brigadier et préposé, se trouvaient hier matin à six heures un quart, pavé des Ballons, croisade Leman, lorsqu'ils virent venir deux individus qui s'enfuirent en les voyant. Ils arrivèrent à en arrêter un, Dumoutier Augustin, rattacheur, âgé de 19 ans, demeurant rue Malpart, 17, à Lille.

Il était porteur de 7 kilos de café vert valant 21 francs.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Aux établissements Kuhlmann, situés à Wattrelos, un journalier, Martens Basile, 35 ans, demeurant à Herseaux (Belgique), *s'est blessé au pied droit* en conduisant une berline de bisulfate. Douze jours de repos. Docteur Leplat.

— Dans l'atelier de M. Jules Parent, situé à Wattrelos, rue du Commerce, un ouvrier, Joseph Marthe, âgé de 20 ans, demeurant à Wattrelos, hameau du Saint-Liévin, en aidant à charger une bobine de carton, s'est blessé à l'annulaire *droit. Dix jours de repos. Docteur Leplat.*

— A la « Brasserie Wattrelosienne », située à Wattrelos, un ouvrier, Alphonse Denase, 35 ans, rue Carnot, cour du Cordier, 7, à Wattrelos, en *lavant des tonneaux, s'est fait une déchirure* musculaire. Douze jours de repos. Docteur Leplat.

CONFERENCE POPULAIRE. — M. Deneubourg, *instituteur à Roubaix, a fait mercredi* soir, à l'école des garçons du Crétinier, une *conférence sur « l'Ecole laïque et la République ».*

M. Pollet Florent, président de l'Association, a présenté l'orateur aux nombreux amis qui étaient venus pour l'écouter et pour l'applaudir.

Nous regrettons de ne pouvoir donner une analyse détaillée de cette belle causerie. Disons seulement que M. Deneubourg possédait son sujet à fond et qu'il a tenu tout l'auditoire en haleine par sa parole chaude et vibrante.

Nous avons remarqué parmi les 150 auditeurs la présence de MM. Lecomte, conseiller municipal, Destombes Henri, membre de la caisse des écoles, de nombreux fonctionnaires, instituteurs, douaniers et facteurs.

Le citoyen Briffaut, conseiller général, indisposé, s'était fait excuser.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS du 26 mars. — *Naissances*. — Robert Souris, rue du Beck. — Céleste Vandenberghe, rue de la Baillerie, 188. — Louis Parmentier, rue des Trous-Bouteilles, 4. — Hector Snauwaert, rue des Trois-Pierres, 7. — Angèle Salembier, rue Traversière, 11. — Françoise Dorpe, à la Martinoire. — Henri Landrieu, au Crétinier. — Lucien Bossut, rue de Tourcoing. — Andrée Silvin, rue Boucicaut, 18.

Décès. — Pierre Vandeputte, 67 ans, sans profession, rue Miribel, 58. — Jean Corsellis, 64 ans, tisserand, rue du Trou-de-Fouan.

LEERS

TENTATIVE DE SUICIDE

Jules Desplanque, tisserand, chez Parent-*Montfort, à Lannoy, demeurant rue de Lor*raine, a tenté de se suicider au hameau du Vert-Bois, dans les circonstances suivantes.

Chômant depuis quelques jours, Jules Desplanque avait, mardi dernier, fait une petite noce.

Le soir, vers six heures, il se rendit à Leers et rencontra une jeune fille qu'il courtise.

Il était ivre et, sans doute, son amie lui fit des reproches car, à peine l'avait-il quittée, qu'il tirait un revolver de sa poche et s'en tirait un coup à la tempe droite.

Les témoins de cette scène se portèrent aussitôt à son secours et un médecin fut appelé pour le soigner.

La balle, qui s'était logée sous l'épiderme, a été extraite hier matin.

L'état du blessé ne semble pas très grave et les médecins espèrent qu'il sera bientôt rétabli.

IL FAUT PURGER. — Les gendarmes ont arrêté, hier, Emile Duthoit, 20 ans, journalier, demeurant à Roubaix. Il était recherché pour aller purger une peine de deux jours de prison.

LILLE

Cambrioleurs surpris

Quatre malandrins, occupés à dévaliser un magasin de liqueurs, sont surpris par deux agents. — Avec l'aide d'un chien policier et faisant usage de leurs revolvers, les policiers capturent un des malfaiteurs.

On peut, en certaines circonstances nier l'utilité des chiens policiers mais, hier, l'un d'eux, le plus jeune élève, « Faraud » a coopéré dans une large mesure à la capture d'un audacieux voleur.

D'ailleurs voici les faits :

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers trois heures du matin, les agents Broutin et Lemaire, ayant avec eux le chien « Faraud » faisaient une ronde boulevard d'Alsace.

Soudain, leur attention fut attirée par un bruit insolite provenant de la rue de Thumesnil.

Les policiers en hâte se dirigèrent dans *cette direction et aperçurent à quelque dis*tance quatre individus entourant une voiture à deux roues attelée d'un cheval.

Malgré l'obscurité, ils furent aperçus de leur côté par le quatuor. Deux des individus s'enfuirent et disparurent dans la nuit, pendant que les deux autres sautaient dans la *voiture qui fila aussitôt au grand trot.*

EN CHASSE !

Sans perdre de temps, l'agent Lemaire démusela « Faraud » qui se sentant libre se lança à la poursuite du véhicule suivi des agents.

Pendant que son collègue détachait et démuselait leur compagnon *à quatre pattes*, l'agent Broutin avait gagné du terrain et il fut rapidement à l'arrière de la voiture à laquelle *il s'accrocha*.

Malgré ses sommations, les deux individus excitaient leur cheval de la voix et du fouet. L'un d'eux pour faire lâcher prise à l'agent, s'empara d'une bouteille avec l'intention de l'en frapper à la tête.

Se voyant menacé, l'agent quoique traîné par le véhicule n'hésita pas; s'emparant non sans difficultés, de son revolver, il en déchargea quatre coups en l'air.

En présence de cette démonstration l'homme à la bouteille ne fit qu'un bond hors de la voiture et à toutes jambes s'enfuit.

A ce moment, le cheval, malgré son conducteur devait s'arrêter : le brave «Faraud» lui avait sauté aux naseaux, et l'agent Lemaire qui avait lui aussi rejoint l'attelage se jetait à la tête de l'animal qu'il maintenait solidement, tout en braquant son revolver sur l'individu qui était resté dans la tapissière.

HALTE ! OU L'ON TIRE !

Pris entre deux feux, c'est bien le cas de le dire, le conducteur qui malgré les cris des agents : « Arrête Molière, c'est toi ! » avait cherché à se dérober aux poursuivants dut se résigner.

L'un des agents se hissa à son tour sur le véhicule, passa le cabriolet aux poignets du conducteur qui sur la menace du revolver jura ne pas chercher à fuir, et l'attelage dirigé au pas par le second policier gagna le poste du 7e arrondissement.

Là, on interrogea cet individu qui déclara se nommer Georges Molière, 24 ans, domestique, demeurant 8, rue Orlaque.

Les agents pendant ce temps avaient visité la voiture. Dans le véhicule ils découvrirent 150 bouteilles de champagne et liqueurs fines, contenues dans deux paniers. L'un de ceux-ci, dont le fond était absent, avait été renforcé par une cuve en zinc.

Dans ce dernier panier, une bouteille était cassée : c'est le bruit de cette bouteille se brisant qui aura sans doute attiré l'attention des agents.

Interrogé sur la provenance de ces bouteilles Molière avoua qu'elles provenaient des magasins de M. Duthilleul, négociant en vins, rue Massillon, 7.

HOMME ET BETE AU VIOLON

On colloqua alors Molière au violon, à la disposition de M. Ponnavoy, commissaire de police.

Les agents, craignant que les complices ne reviennent chercher l'attelage après avoir placé les paniers dans le poste, dételèrent le cheval, qu'ils firent entrer... au violon comme un simple *bipède*.

Ils se rendirent ensuite rue Massillon, à l'effet de vérifier les dires de leur prisonnier.

Celui-ci avait dit vrai. La porte des magasins de M. Dutilleul était entr'ouverte. Les agents Broutin et Lemaire allèrent réveiller le négociant, dont la maison d'habitation est à quelque distance et tous trois visitèrent les lieux.

M. Dutilleul constata que les malfaiteurs *lui avaient bien dérobé 150 bouteilles* de vins et liqueurs représentant une somme de 500 francs environ.

Dans le milieu du magasin, un autre panier renfermant une cinquantaine de bouteilles, était prêt.

L'intervention des agents était, on le voit, venue *fort à propos*.

L'ENQUETE

A la première heure, hier matin, M. Ponnavoy, commissaire de police du 7e arrondissement, se livrait à une minutieuse enquête sur les faits de la nuit, relatés ci-dessus.

Interrogé par le magistrat, Molière renouvela ses déclarations de la veille. Il ajouta qu'il n'avait point participé au vol (!!!) qu'il n'était que simplement conducteur de la voiture et qu'il ignorait vers quel endroit il devait la diriger.

Revenu depuis peu du service militaire, incorporé tout d'abord au 27e de ligne à Douai, puis ensuite dans un régiment du Midi, Molière est cet individu qui, il y a quelque temps, au cours d'une lutte dans une arène de la rue du Marché, étouffa son adversaire.

Au cours de son interrogatoire, il donna les noms de deux individus qui avaient fui *et que la police connaît. Leur arrestation* ne serait qu'une question d'heures.

Au cours de ses investigations, le magistrat a constaté que les malfaiteurs s'étaient introduits dans les magasins de M. Dutilleul en faisant sauter les verrous de la porte au moyen d'une pince-monseigneur. Les pesées *relevées sur le* bois mesurent deux centimètres de large.

Molière a été gardé à la disposition du *parquet, où ses complices* ne tarderont pas à le rejoindre.

Ajoutons que le véhicule ayant servi à transporter les marchandises volées appartient à un marchand de vieux métaux, nommé F..., habitant place de la Nouvelle-Aventure.

Cette... aventure nocturne aura sans doute de fâcheuses suites pour le brocanteur qui, ainsi que ses amis Molière et Cie, ne vont pas être de fervents admirateurs de la police, et surtout de ses auxiliaires à quatre pattes.

Les Hémorroïdes

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament **l'Elixir de Virginie Nyrdahl**, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. *Le flacon, 4 fr. 50, franco.* Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature Nyrdahl.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Fantaisies de chauffeur

Nous avons raconté, dans nos informations régionales et notre numéro du 25 février, les divers incidents et accidents dont la route de Lille à Roubaix fut le théâtre dans la nuit du 23 au 24 *février*.

Un chauffeur d'auto, Paul Sénéchal, qui avait conduit son patron, M. Barenne, 69, rue Saint-Joseph, à Roubaix, quittait Lille vers neuf heures du *soir*.

A onze heures, ses phares éteints et marchant à environ trente kilomètres à l'heure, il faisait une victime à Flers.

M. Edmond Laurent, un brave ouvrier qui rentrait chez lui et traversait la route en compagnie d'un camarade, fut tout à coup enlevé, aux yeux étonnés de son camarade, par une auto non éclairée dont ce dernier ne sentit que le vent.

A 115 ou 120 mètres de là, l'auto s'arrêtait, le malheureux piéton avait fait ce parcours, « coincé », si on peut dire, entre la roue et le moteur. Il avait une cuisse fracturée et n'est pas rétabli encore.

A deux heures du matin, le même auto suivant *la gauche de la route* était à la « Croix-Blanche », à Croix, suivant son chemin mystérieux, rapide et entrait dans celui de M. Ségard, de Tourcoing.

Cinq heures pour faire cette route de Roubaix à Lille... Qu'avait donc fait le chauffeur pendant ce temps ? Pourquoi était-il sans lumière ? Comment put-il tamponner un homme qui se trouvait sur la route dans le rayon lumineux qu'y projetait la porte ouverte d'un cabaret ? Comment put-il heurter trois heures plus tard, à 1,500 mètres du lieu du premier accident, une voiture éclairée qui suivait sa voie normale ?

Autant de questions sur lesquelles la justice a cru devoir glisser.

N'accablons pas le chauffeur... mais constatons qu'en dehors du passant « ce presque rien qui va-t-à pied » et qui est la victime toute désignée des écraseurs, il y parfois des gens dans les autos, des femmes, des enfants dont les existences sont abandonnées aux dangereuses fantaisies ou aux « inattentions » si l'on veut, de pilotes que ni leur tempérament, ni leurs habitudes ne désignent à cette mission de confiance.

Ni les piétons, ni ceux qui usent de l'auto pour eux et les leurs ne trouveront proportionnée aux faits la condamnation à six jours de prison avec sursis, à 100 et 5 francs d'amende infligée à Sénéchal.

M. Barenne, qui a perdu sa voiture, a sur les bras un procès désastreux et devra en outre indemniser le blessé, est naturellement déclaré responsable de la condamnation infligée à son chauffeur pour des faits qui se sont produits en dehors de sa surveillance.

Il y a des moments où le métier de patron est désastreux.

ENTREPRENEUR TROP ENTREPRENANT. — Ferdinand Le Floch, 29 ans, charpentier, s'était mis dans la tête de devenir patron. Il avait entrepris, pour le compte d'une dame Poutrain, de Roubaix, la construction d'une maison qui devait coûter 8,000 francs.

Les devis furent mal établis par l'entrepreneur improvisé et, lorsqu'il eut touché 6,000 francs environ d'avance sur ses travaux il se trouva sans argent et sa cliente refusa de nouveaux fonds.

Le Floch crut trouver une issue à une situation inextricable en faisant une traite de 700 francs que, de sa main, il agrémenta de la fausse acceptation de Mlle Poutrain. Il porta sa traite à M. Labbens, marchand de bois à La Madeleine, qui lui remit 300 francs en espèces, convint avec lui que le reste de la somme serait payé en matériaux et remit l'effet en banque.

A l'échéance tout se découvrit.

Le Floch fait plutôt au tribunal l'effet d'un pauvre homme qui ne se rendait pas compte des faits délictueux qu'il commettait. Aussi bien qu'il ait pris le nom de Amand, son sobriquet, pour ses opérations et s'est, en réalité rendu coupable de faux, bénéficie-t-il d'une certaine indulgence.

Le Floch s'en tire, en promettant de ne plus recommencer une expérience désastreuse, avec deux mois de prison et le sursis.

LA BONNE CHERE. — Désireux de dîner et n'ayant pas un rouge liard, Screve Victor, 22 ans, débardeur à Haubourdin, présenta à M. Lesaffre, charcutier dans cette commune, un billet faussement signé de sa sœur et se fit délivrer un kilo de lard. Il essaya du même moyen chez M. Verhaeghe, boucher, mais échoua.

Il a, de plus, volé des vêtements au préjudice d'un camarade, M. Vandamme, qui l'avait recueilli.

Coût : 4 mois de prison.

— Adolphe Bataille, poursuivi comme étant son complice, et que ses condamnations antérieures rendirent relégable est acquitté.

AFFAIRES DIVERSES. — 15 jours avec sursis pour outrages à l'agent Dujardin, de Roubaix, sont infligés à Rommel Henri, 17 ans, journalier.

— 6 jours et 637 fr. 50 d'amende à Danneau Narcisse, entraîneur de chevaux, rue des Tanneurs, à Lille, qui fut pincé en gare, expédiant à Rosières (Somme), 4 caisses contenant 50 kilos de tabac de contrebande.

— 3 mois de prison et 5 francs pour ivresse à Burlandy Jean, 61 ans, journalier, rue de la Barbe d'Or, à Roubaix qui se livra à des gestes obscènes sur une fillette de 5 ans, sa voisine.

— 5 francs pour ivresse à Lecroart Sabrina, 27 ans, 5 francs pour ivresse et 15 francs pour bris de clôture, à Dumortier Léonie, 23 ans, de Tourcoing, qui « empruntèrent » dans cette ville un fiacre en stationnement pour faire une ballade à la frontière.

— 6 mois par défaut à Weinstock Samuel, horloger, qui reçut de M. Hehmon, bijoutier à Lille, 3 montres en or à réparer et les mit au Mont-de-Piété.

— 2 mois avec sursis pour vol d'un chien de luxe à Aug. Grave, 31 ans, domestique à Armentières.